



CONTRAT DE TRAVAIL D'OUVRIER(IERE) A DUREE DETERMINEE

Article 1

M
dûment mandaté(e) par l'employeur
rue n°
localité code postal
engage en qualité d'ouvrier(ière) à partir du jusqu'au inclus
M
rue n°
localité code postal

Article 2

En sa qualité d'ouvrier(ière), le second nommé (la seconde nommée) aura à effectuer les tâches suivantes :

.....
.....

Article 3

Le lieu de travail est situé à :

.....

Article 4

- (1) L'ouvrier(ière) est engagé(e) à temps plein et son horaire de travail est celui prévu au règlement de travail.
 (1) L'ouvrier(ière) est engagé(e) à temps partiel. La durée hebdomadaire du travail comporte heures par semaine et l'horaire de travail est :
 (1) variable : voir dispositions prévues dans le règlement de travail;
 (1) fixe et les heures de prestations sont réparties de la façon suivante :
- | | | | | |
|------------|----------|---------|-------------|---------|
| lundi : | de | à | et de | à |
| mardi : | de | à | et de | à |
| mercredi : | de | à | et de | à |
| jeudi : | de | à | et de | à |
| vendredi : | de | à | et de | à |
| samedi : | de | à | et de | à |
| dimanche : | de | à | et de | à |

(1) Cocher la mention utile

Page à parapher par chacune des parties

Article 11

L'ouvrier(ière) déclare avoir reçu un exemplaire du présent contrat ainsi qu'une copie du règlement de travail.

Article 12

Il est en outre convenu ce qui suit :

.....

.....

.....

Ainsi établi en double exemplaire à le

Signature de l'ouvrier(ière) (précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé")

Signature de l'employeur (précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé")